

Paris renforce sa politique d'enfance et jeunesse

Anne Hidalgo, Maire de Paris, et Jean-Louis Haurie, directeur général de la Caisse d'Allocations familiales (Caf) de Paris, ont signé mardi un nouveau Contrat enfance et jeunesse (CEJ), en présence d'Alexandra Cordebard, Pauline Véron et Dominique Versini, adjointes à la Maire.

Le nouveau Contrat enfance et jeunesse, signé mardi, vient renouveler l'engagement de la Ville de Paris et de la Caf à développer de manière significative les services offerts aux jeunes Parisiens ainsi qu'à leurs familles.

Il prévoit 320M€ d'investissements d'ici 2018, dont plus de 254M€ consacrés à l'enfance et 65M€ à la jeunesse, orientés vers les deux priorités que se sont fixées la Ville de Paris et la Caf :

1. Développer les services d'accueil et d'accompagnement pour les jeunes enfants ;
2. Améliorer leur qualité et en les adaptant à la diversité sociale des familles parisiennes.

Paris est déjà le premier département de France pour l'accueil collectif des 0-3 ans : avec 35.000 places en crèche, dont 11.000 créées depuis 2001, c'est près d'un enfant sur deux qui bénéficie de ce mode de garde, contre un sur six en moyenne en France. Cette solution est plébiscitée par les parents et a l'avantage d'être financièrement accessible aux familles à revenus modestes.

Dans le cadre du nouveau CEJ, le développement des crèches restera une priorité. D'ici 2018, 2.800 places seront créées et près de 400 places seront réservées aux Parisiens dans les crèches de l'AP-HP. Cela représente près des deux tiers de l'objectif fixé par Anne Hidalgo pour cette mandature (5.000 places). L'accueil sera renforcé pour les enfants en situation de handicap, de précarité, ou vivant dans des foyers monoparentaux.

Ce nouveau contrat permettra aussi :

- 4 crèches supplémentaires dédieront 30% de leurs places aux enfants en situation de handicap ;
- la création de 18 Relais d'assistant(e)s maternel(le)s et relais d'auxiliaires parentaux ;
- le co-financement et le co-pilotage d'une démarche de qualité de la garde à domicile ;
- la création de 4 nouvelles ludothèques.

Pour la première fois, la Ville de Paris et la Caf ont également conclu un partenariat avec la MSA. Il permettra de compléter le volet petite enfance du CEJ par le développement d'actions de professionnalisation en direction des assistant(e)s maternel(le)s et auxiliaires parentaux(les). Il a également pour objectif de renforcer l'information à destination des familles, afin de faciliter leur accès aux différents services existants.

L'accent sera par ailleurs mis sur la création de passerelles entre les crèches et les centres de loisirs, ou encore sur le recrutement et la formation des animateurs et des encadrants de toutes ces structures.

Parce que les temps périscolaires – pause méridienne, études et gouters, ateliers ARE – représentent des moments éducatifs à part entière aux côtés de l'école et des familles, la Ville s'engagera aussi avec la Caf pour offrir à tous les Parisiens de 3 à 16 ans un service toujours plus diversifié et de qualité.

A ce titre, la Ville de Paris met en œuvre un plan très ambitieux de recrutement de personnels. Il s'accompagnera, grâce au soutien de la Caf de Paris, du développement des formations (+1.400/an sur la durée du nouveau contrat) et par la mise en place de deux parcours de sensibilisation pour les encadrants et des animateurs sur la bientraitance des enfants et les valeurs républicaines.

Enfin, la Ville souhaite faire évoluer ses équipements jeunesse pour les rendre plus attractifs, dans le cadre d'une concertation engagée il y a un an, en consacrant des espaces à l'accueil informel des jeunes dans les centres d'animation et en proposant des Espaces Jeunes de nouvelle génération, pluridisciplinaires et répondant aux besoins des 14-17 ans : écoute bienveillante, accueil informel, information, accompagnement de projets personnels ou collectifs, offre de loisirs.

Chiffres clés

Paris compte :

- 380.000 enfants et 265.637 familles (+15.000 depuis 2001) ;
- 173.124 familles parisiennes bénéficiaient d'au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 65,2% des familles parisiennes ;
- 750 structures d'accueil pour la petite enfance et 1.206 accueils de loisirs péri et extrascolaires ;
- 35.000 places en crèche, cofinancées par la Ville et la Caf de Paris

Contacts Presse :

Ville de Paris : Alison Hadjez / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61

Caf de Paris : Lieve Brusselle / communication.cafparis@cafparis.cnafmail.fr / 06. 99. 93. 94. 02